Nations Unies S/PV.7290



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 octobre 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7290e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 29 octobre 2014, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 7290e séance, tenue à huis clos le 29 octobre 2014, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Exposé du Président de la Cour internationale de Justice".

Le Président du Conseil de sécurité, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le juge Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice, à participer à l'examen de la question.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du juge Tomka.

Les membres du Conseil et le juge Tomka ont eu un échange de vues. »



14-63583 (F) 291014 291014



